



Saint-Jean-de-Védas,  
Le 11 février 2025

Aux conseillers municipaux

**Objet : Convocation Conseil Municipal extraordinaire**

Madame, Monsieur,

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à l'absence de quorum lors du Conseil Municipal extraordinaire du mardi 11 février 2025, un Conseil Municipal extraordinaire se réunira à nouveau le **JEUDI 13 FEVRIER 2025 à 15h00** à la salle des Granges.

En effet, suite à la notification de plusieurs recours pour excès de pouvoir introduits devant le tribunal administratif de Montpellier par un agent de la collectivité et vu le calendrier de l'instruction fixé par le tribunal administratif, il est urgent de réunir un conseil municipal afin de pouvoir autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune devant les juridictions administratives dans le cadre de ces contentieux.

**ORDRE DU JOUR**

**I - Délibérations**

**Administration – Affaires générales**

1. Validation du caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal – F. RIO
2. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour représenter la commune de Saint-Jean-de-Védas devant les juridictions administratives – F. RIO

Vous trouverez, jointe à la présente convocation, la note de synthèse des dossiers soumis à délibération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François RIO,  
Maire de Saint-Jean-de-Védas

*Mes cordiales*

